

Déclaration de la CGT-Culture

au CTPM du 11 février 2011

GEPEEC...que de temps perdu !

Le 28 janvier, avec la FSU, nous boycottons la première séance du CTPM consacré principalement à la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GEPEEC) au motif de documents beaucoup trop incomplets, parcellaires, disparates et souvent confus.

Nous n'avons eu de cesse de rappeler de très longue date notre attachement à un travail de fond sur ce point primordial et notre souci d'obtenir une photographie objective et exhaustive de la situation de l'emploi au ministère, élément premier de l'ouverture d'une discussion sérieuse sur l'avenir des missions et des emplois par filière et par secteur, dans chaque service et établissement. Nous n'avons eu de cesse de vous mettre en garde contre un débat tronqué tant en termes de méthode que d'orientations fondamentales pour le ministère et ses agents. Vous n'avez hélas pas mis à profit le temps disponible entre deux séances pour revoir votre copie, et produire enfin des données permettant réellement d'entrer dans le vif du sujet et de faire toute la clarté sur les intentions du gouvernement comme sur les vôtres.

Vous comptiez peut-être vous débarrasser sans coup férir de cette encombrante question qui, il est vrai, au-delà des prévisions sur l'emploi, touche directement au sens du travail comme à la survie de nombreux métiers et de filières professionnelles entières. C'est loupé ! Nous sommes là, bien présents, résolus à arracher des informations tangibles et à batailler sur l'avenir.

Politiques de l'emploi et politiques culturelles sont inséparables

Une fois de plus nous voulons insister sur une vérité incontournable et à laquelle vous devrez bien vous résoudre tôt ou tard : il n'y a pas de politique de l'emploi et des ressources humaines sans définition préalable d'une politique culturelle.

Or, en l'occurrence, la déclaration liminaire de la CGT-Culture au CTPM du 1^{er} octobre dernier reste pleinement d'actualité, à tel point qu'il n'y a pas une virgule à retirer. Tous les sujets sur lesquels nous interpellions le ministre restent posés. Et, il faut bien le dire, depuis rien n'a vraiment changé. Vous différez les réponses aux questions soulevées par les représentants des personnels, vous ignorez les attentes des agents, vous multipliez et juxtaposez les annonces hâtives, les attermoissements et les revirements. Vous naviguez sans boussole au risque d'envoyer ce ministère sur des récifs très dangereux.

Un ministère à la traîne de réformes gouvernementales très contestées

Alors que l'on attend toujours le discours de politique générale du ministre qui tracerait une perspective et porterait une ambition pour les cinq ou les dix ans à venir, nous en sommes réduits à subir des schémas et des mesures imposées par un gouvernement obnubilé par le démantèlement du service public et la destruction des emplois publics. Or, en matière de réformes virulentes et nocives, il y a de quoi faire...

La RGPP : que le ministre ne l'a-t-il condamnée en arrivant rue de Valois pour mieux la mettre en œuvre docilement depuis. Derrière les slogans vides de sens et la novlangue, sous couvert de « modernisation », « rénovation » et « renforcement » de l'administration et de ses services, ce sont plus d'un millier d'emplois qui auront été détruits, des missions flouées, des savoir-faire abandonnés, des compétences et des investissements humains sacrifiés, et des conditions de travail abîmées. Il n'y a pas un jour qui passe sans que les effets dévastateurs de la RGPP ne se fassent ressentir très concrètement et souvent hélas très douloureusement. Et tout cela pourquoi ? Pour des économies absolument dérisoires, contre-productives et de surcroît absurdes du point de vue de l'économie de la culture elle-même.

La REATE, supposée imprimer une nouvelle ligne de partage des eaux entre l'action de l'Etat et celle des Collectivités territoriales mais qui de fait répond elle aussi à une conception purement comptable du service public. Réductions, restrictions, délestage et désengagement deviennent alors les maîtres mots d'une réforme qui lamine un peu plus l'Etat central tout en asphyxiant les Collectivités territoriales par des transferts de responsabilités et de charges démesurés, tout à fait déraisonnables et in fine contraires à l'équité de traitement des usagers et des citoyens sur l'ensemble du territoire national. Il y a là très probablement une occasion manquée de réinventer les complémentarités nécessaires entre Etat et Collectivités territoriales, une occasion manquée d'inventer une nouvelle articulation des services publics pourtant prépondérante au regard de la situation sociale de notre pays. Là encore, au mieux le ministère suit-il passivement le mouvement, au

pire s'y inscrit-il avec zèle. Dans tous les cas les personnels des services déconcentrés doutent, s'inquiètent et souffrent de cette érosion insupportable.

Le LMD, auquel le ministère se raccroche et se plie sans avoir anticipé les profonds bouleversements du paysage de l'enseignement supérieur induits par cette réforme ; un cadre nouveau qui lève le voile sur la difficulté du ministère à défendre et à mettre en valeur cette spécificité et cette chance que sont les écoles et les conservatoires dans leur diversité. Un domaine où il est urgent de concevoir dans la concertation et le dialogue de tous les acteurs des orientations durables porteuses de cohérence et d'égalité des chances.

Pour couronner le tout, cette espèce de fuite en avant s'accompagne d'une concentration excessive des pouvoirs au sein du Secrétariat général au détriment des contenus portés par les directions métiers.

Du côté des directions, les coups pleuvent encore et encore

Direction générale des patrimoines

Maison de l'histoire de France (MHF) et Archives Nationales : la MHF, dont la perspective de l'implantation aux Archives Nationales à Paris, venue soi-disant contrer l'appétit féroce de France Domaine, a immédiatement soulevé un tollé général et a rencontré l'opposition unitaire et ultra-majoritaire des personnels. Fait du prince ou énième projet gadget de ce gouvernement, la MHF, sous-tendue par une idéologie nauséabonde, suscite beaucoup d'indignation et un large mouvement de résistance.

Certes, le cabinet du ministre a donné des signes qui ont permis l'ouverture de l'exposition « les menus plaisirs du roi ». Le capital de mobilisation et la plus grande des vigilances demeurent cependant intacts. Reste que le ministre doit se préoccuper de toute urgence de la politique des archives, de leur mutation numérique, de leur insertion dans la cité notamment à Pierrefitte. Il s'agit également de donner les moyens aux Archives nationales de remplir totalement leur mission de collecte des Archives publiques. Par exemple, aujourd'hui les sites internet des ministères devraient être collectés par, ou en tout cas pour les Archives puisqu'ils sont les interfaces évidentes entre leurs activités et le public. La collecte des archives numériques natives est un sujet encore plus prégnant que la numérisation des archives traditionnelles. Et que dire du réseau des Archives...

MHF et musées nationaux : il faudrait encore parler à haute et intelligible voix des 8 musées SCN qui devraient, en sus de l'EPA de Fontainebleau, être absorbés par le futur établissement public de la MHF sur la base d'arguments scientifiques et culturels parfaitement indigents et sujets à caution. Mais, pour l'heure, malgré nos demandes persistantes, rien, aucun débat sur le sort des musées de Fontainebleau, Cluny, Compiègne, Ecoen, Malmaison, Pau, Saint-Germain, des Eyzies, et des Plans-reliefs. Nous réaffirmons que cette nouvelle grande manœuvre politique sur le champ des musées porterait un coup fatal à un réseau déjà très fragilisé par les réformes successives et la marche forcée à la libéralisation de la culture et qu'il y a tout lieu d'arrêter ce jeu de massacre avant qu'il ne soit trop tard.

D'ailleurs le livre blanc des musées de France publié fin janvier par l'association générale des conservateurs des collections publiques de France recoupe pour beaucoup les analyses portées par la CGT-Culture dès le début des années 2000, et que nous avons depuis voulu inlassablement faire entendre. Nous pourrions en être fiers si ce n'était si dramatique.

Alors, oui, monsieur le Directeur général des Patrimoines, il ne suffit pas de prétendre vouloir rénover le dialogue social à l'occasion des vœux. Encore faut-il aussi et surtout donner des preuves de transparence et de loyauté, accepter la confrontation et le débat, le vrai, tant sur les contenus que sur la méthode et les enjeux sociaux. Alors quand ? !

RMN-Grand Palais : que dire du delta entre la version d'un texte débattu de longues heures, auquel le CTP de la Direction générale du 24 novembre avait apporté, à notre initiative, des amendements significatifs, et le décret constitutif du nouvel établissement de la RMN et du Grand Palais des Champs-Élysées publié au J.O le 13 janvier dernier. Auriez-vous pris la peine de communiquer aux organisations syndicales les résultats de cette réécriture? Bien sûr que non, circulez, au suivant! En agissant de la sorte, vous avez d'emblée déçu les espoirs placés dans ce projet. Tout ceci entache trop vite le climat social et érode déjà la confiance pourtant nécessaire aux évolutions en cours.

La proposition de loi Férat : il aura fallu une fois de plus que la CGT exige un travail contradictoire avec la Direction générale avant le 26 janvier, date de l'examen par le Sénat du texte en première lecture, pour que le pire soit évité quant au patrimoine monumental et pour que le CMN soit quelque peu conforté dans ses missions et son périmètre. Travail de qualité une fois engagé, certes, mais qui n'a pas, c'est le moins que l'on puisse dire, été suivi d'effets par le ministre devant le Sénat! Là encore, nous cherchons à savoir si le ministère de la culture et son ministre peuvent intervenir et agir en faveur de ce ministère en dehors du cadre préformaté par l'Élysée et Matignon et par un réseau de conseillers très influents?!

Archéologie : frappés de plein fouet par la RGPP, les services régionaux de l'archéologie ne sont plus soutenus par le ministère qui prône le développement de la concurrence et la diminution des capacités d'intervention de l'Inrap. Les tensions avec les aménageurs sont de plus en plus fortes. A l'Inrap, les personnels (permanents ou non) connaissent une détérioration des conditions de travail sans précédent du fait de moyens notoirement insuffisants alloués aux opérations de terrain et de l'accroissement très important de la précarité (+35 % en deux ans : 2009 - 2011). A terme, l'assise de l'INRAP sur des ressources aléatoires et l'incivisme fiscal menacent un établissement dont les missions scientifiques sont indispensables à l'écriture de l'histoire et à sa compréhension...on y revient!

Cette liste pourtant loin d'être exhaustive suffit amplement à démontrer l'ampleur des difficultés en matière de patrimoines et on ne peut, surtout pas, se glorifier de quoi que ce soit! Monsieur le Directeur général, vous avez un chantier énorme si vous comptez rétablir la confiance que nous ne vous accordons pas.

Direction générale de la création artistique

Là aussi, c'est le détricotage en règle. L'abandon de missions faute de moyens le dispute à l'absence de transparence :

Dans son discours aux Préfets de régions le 1^{er} septembre 2010, Frédéric Mitterrand annonçait - faut-il le préciser, sans aucune concertation préalable - le rapprochement des écoles et la transformation de certaines d'entre elles en établissements publics de coopération culturelle (EPCC). Si nous nous sommes déjà élevés contre la méthode un tantinet cavalière, nous avons aussi demandé que les représentants des personnels immédiatement concernés puissent en débattre. Sur l'enseignement supérieur en général, comme plus particulièrement sur ce dernier sujet majeur pour les écoles d'art (mais aussi les écoles d'architecture de la DG Patrimoines), quand comptez-vous ouvrir une discussion digne de ce nom et rencontrer tous les acteurs? Quand?

La réorganisation interne de la Direction générale de la création artistique telle qu'elle a été abordée au CTP du 1^{er} février est au cœur des inquiétudes et du sentiment de gâchis des agents. Le secrétaire général a bien fini par l'avouer : « on vous a dit que la réorganisation du MCC se ferait sans toucher aux missions portées par le Ministère ... mais à grandes mailles, dans le détail, c'est sûr, on ne peut plus tout faire! » Le ministre voudrait que la culture de tout un chacun soit partagée par le plus grand nombre, mais dans le même temps les coupes dans les subventions du soutien à la création continuent, entraînant dans leur sillage un désengagement des collectivités territoriales de plus en plus exangues.

Direction générale des médias et des industries culturelles

En matière de dialogue, de concertation et de prospective, voilà bien une direction exemplaire! On ne voit que trop rarement madame la directrice en cette instance et l'on regrette au moins autant de ne pas l'entendre plus.

Pourtant les enjeux du patrimoine numérique, de sa numérisation, ceux de l'immatériel, de l'économie de la connaissance et du numérique sont des enjeux de taille qui, d'ailleurs, imprègnent tous les discours ou presque du ministre. Il en est de même des questions fondamentales du droit d'auteur, de l'accès et de la diffusion des œuvres à l'heure de technologies de l'information en perpétuelle évolution. Laissera-t-on au nouveau conseiller de Nicolas Sarkozy pour la culture, monsieur Henrard, le soin de donner le LA sur ces dossiers et de

séparer le bon grain de l'ivraie en opposant de façon caricaturale et simpliste le « bon vieux patrimoine poussiéreux » aux nouveaux objets de culture et à leurs supports.

Le ministère de la culture peut-il déceimment accepter d'être confiné dans un rôle répressif quand HADOPI, bien mal compensé par la « carte musique jeunes » devient peu ou prou sa seule action réellement visible dans ces domaines - du moins aux yeux des médias et du grand public ?

Nous en parlions plus avant au sujet de la direction générale des patrimoines et des Archives Nationales, mais la question se pose de façon globale : quelle politique cohérente et offensive sur le numérique et la numérisation ? Celle-ci comme les autres est-elle définie rue de Valois ou bien par **des opérateurs amiraux**, jaloux de leur autonomie et s'arrogeant déjà le pouvoir de l'indépendance, qui entraînent de gré ou de force l'ensemble du ministère sur des voies où l'intérêt général n'est plus, et loin s'en faut, en tête des préoccupations et des motivations.

Nous vous attendons aussi sur les politiques du **livre et de la lecture**, toutes choses qui ne sont pas sans lien avec, justement, les enjeux du numérique, et à propos desquelles le silence du ministre est assourdissant.

On pourrait évoquer tout autant la **DGLFLF** et ses missions portées au pinacle durant la réorganisation des directions, puis ...dont on ne parle plus, ni en français ni dans une autre langue, si ce n'est celle de bois !

Et malgré tout, vous comptez donc nous parler de Gestion prévisionnelle des emplois, alors que vous ne savez pas véritablement gérer et encore moins prévoir.

Ce ministère, les agents de ce ministère, de ses services et établissements ne peuvent souffrir plus longtemps cette politique court-termiste, politique à 6 mois tout au plus, trop souvent guidée par les soubresauts de l'actualité et pilotée par des communicants. Les politiques culturelles et les agents qui les servent ont besoin de souffle, d'une authentique ambition et d'un horizon bien plus lointain.

Puisqu'il devrait être un peu question d'emploi aujourd'hui comment ne pas vous rappeler à vos engagements de décembre lorsque, pour sortir d'un conflit important, vous vous étiez avancés sur un diagnostic complet de la situation de l'emploi, et sur un état précis et circonstancié des carences en effectifs et des besoins. Que n'avez-vous tenu ces engagements ? Nous aurions alors gagné beaucoup de temps !

Je finirai par 3 citations d'Emile de Girardin qui n'était certes pas un défenseur du droit d'auteur :

La première est la plus connue et devrait guider votre action au quotidien : « *Gouverner, c'est prévoir.* »

La deuxième s'attaque à la bureaucratie (qu'il ne faut pas confondre avec l'administration) « *Il semble que la bureaucratie ait, en France, pour unique fonction de ne rien faire et de tout empêcher. Si tel est en effet son rôle, il faut convenir qu'elle le remplit d'une façon irréprochable.* »

La dernière qualifie l'action quotidienne de notre organisation syndicale depuis la défense de notre département ministériel et de ses missions jusqu'à celles des agents qui le porte à bout de bras et qui sont de plus en plus malmenés.

« *Il n'y a rien à gagner à transiger avec l'erreur ou l'injustice* ».

Paris, le 11 février 2011